



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Page 1/6

Date d'impression : 03.05.2010

Révision : 11.12.2013

1. Désignation du produit, de la préparation et de la société:

- Indications sur le produit
- Désignation commerciale : Graisse alimentaire pour joint
- Emploi de la substance / de la préparation : Lubrifiant
- Distributeur / Service de renseignement :
APIC SAS
11 Rue Charles Michels
95100 ARGENTEUIL
www.apicsas.com
info@apicsas.com
Tél : 01 30 25 99 69 Fax : 01 30 25 99 65
- Renseignement en cas d'urgence :
N° d'appel d'urgence Orfila (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Symptômes liés à l'utilisation** : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation
- **Contact avec la peau** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux et ne contient pas de composants dangereux

- * **Autres informations** : produit de grade alimentaire pour un contact fortuit avec des aliments

4. PREMIERS SECOURS:

- **Après inhalation** : Faire respirer de l'air frais.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. Mettre la victime au repos.

A l'attention du médecin : Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

- **Prévention** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

- **Moyens d'extinction** : Mousse. Poudre. Sable.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- **Incendiez avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau
- **Risques spécifiques** : Chauffer jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.
- **Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- **Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL:

- **Mesures techniques** : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.
- **Précautions générales** : Ecarter toute source d'ignition.
- **Précautions individuelles** : Ne pas fumer. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- **Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Remettre à un éliminateur agréé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- **Général** : Eviter toute exposition inutile. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées, aérosols.
- **Stockage** : conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.
- **Manipulation** : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées, aérosols.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE:

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.
- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- **Protection des yeux** : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.

Page 3/6

- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local

9. PROPRIETE PHYSIQUE ET CHIMIE

- **Etat physique à 20°C** : Graisse
- **Couleur** : Translucide
- **Odeur** : Caractéristique
- **pH** : Non applicable.
- **Densité** : env. 1
- **solubilité dans l'eau [vol/vol]** : le produit n'est pas explosif.
- **Point d'éclair [°C]** : > 300

10. STABILITE ET REACTIVITE

- **Produit de décomposition dangereux** : Aucun (es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Vapeurs corrosives. Vapeurs toxiques.
- **Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- **Propriétés dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- **Matières à éviter** : Oxydants forts.
- **Conditions à éviter** : Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Inhalation** : non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation de fumées ou de vapeurs à haute température peut irriter les voies respiratoires.
- **Cutanée** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
- **Oculaire** : non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. La vapeur peut provoquer une irritation douloureuse des yeux.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- **Sur le produit** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- **Informations relative aux effets écologiques** : Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau ($-2 \log POW$), une accumulation dans les organismes est peu probable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- **Généralités** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- **Méthode d'élimination** : Loi n° 75-633 du 15.07.75 modifié. Décret n° 77-974 du 19.08.77. Décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets n° 85-387 du 29.03.85, n° 89-192 du 24.03.89 et n° 89-648 du 31.08.89 portant sur la réglementation de la récupération des huiles usagées. Loi n° 88-1261 du 30.12.88 ; décret n° 90-264 du 23.03.90 relatif à l'import, à l'export et au transit de déchets générateurs de nuisances. Loi n° 92-646 du 13.07.92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.
- **Elimination des emballages souillés** : Remettre à un éliminateur agréé

14. PRESCRIPTION DE TRANSPORT

- **Information générale** : Non classifié

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Symbole** : Aucun(e)
- **Phrase R** : Aucun(e)
- **Phrase S** : Aucun(e)

16. AUTRES INFORMATIONS:

Autres données : Révision - Voir *

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la commission de la CEE

DENEGATION DE RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.